

3 TECHNOLOGIES
S.A.R.L. au capital de 5 000 €
ZA CAMPARIAN NORD
33870 VAYRES
499 712 388 R.C.S. LIBOURNE

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2024

Cachet, signature et mention manuscrite
« Copie certifiée conforme »

'Copie certifiée conforme'



Désignation de l'entreprise : <u>SARL 3 TECHNOLOGIES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>Z.A. Camparian Nord</u>		33870 VAYRES				
Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>						
Numéro SIRET* <u>49971238800069</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le <u>31/12/2024</u>				
		N-1 <u>31/12/2023</u>				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
Constructions	AP	86 026	AQ	35 748	50 278	58 882
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	149 505	AS	128 262	21 244	19 148
Autres immobilisations corporelles	AT	693 212	AU	474 447	218 766	241 775
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BH	5 600	BI		5 600	6 400
TOTAL (II)	BJ	934 344	BK	638 456	295 887	326 205
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	532 935	BY		532 935
Autres créances (3)	BZ	392 594	CA		392 594	232 906
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	22	CE		22	22
Disponibilités	CF	363 511	CG		363 511	368 625
Charges constatées d'avance (3)*	CH	22 807	CI		22 807	9 953
TOTAL (III)	CJ	1 311 869	CK		1 311 869	1 266 757
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 246 212	IA	638 456	1 607 756
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :

Désignation de l'entreprise : SARL 3 TECHNOLOGIES

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...000.....)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	317 136	338 144
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 351	28 993
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	357 988	372 636
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	264 977	301 474
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	728	1 766
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	1 426	1 573
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	228 251	140 647
	Dettes fiscales et sociales	DY	398 099	440 215
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	356 288	334 651
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 249 768	1 220 326
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 607 756	1 592 962
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 081 572	1 032 356
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SARL 3 TECHNOLOGIES

Z.A. Camparian Nord

33870 VAYRES

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

ACPC

23 avenue Georges Clémenceau

33150 CENON

05 56 91 72 52

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	
Art. 831-1 - Principes généraux	1
Art. 831-2 - Changements comptables	3
- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF	
Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	3
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant	6
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	6
- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF	
Art. 832-11 - Capitaux propres	6
Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels	8
- INFO. DES ENGAGEMENTS ENVERS LES ORGANES DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE	
Art. 835-2 - Rémunérations	8
- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF	
Art. 837-1 - Informations relatives à l'effectif	9

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2024

Liste des principales méthodes

- Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **212-9 du PCG**.
- Les coûts de développement et les frais de création de site internet sont comptabilisés **à l'actif**, conformément aux articles **212-3 et 612-1 du PCG**.
- Les frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés **en charges**, conformément à l'article **213-8 du PCG**.
- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisés **en charges**, conformément aux articles **213-8 et 213-22 du PCG**.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières sont comptabilisés **en charges** , conformément aux articles **221-1 et 222-1 du PCG** .
- Les titres des sociétés contrôlées de manière exclusive sont **évalués au coût historique** , conformément à l'article **221-4 du PCG** .
- L'évaluation des stocks se fait par **Coût moyen unitaire pondéré (CUMP)** , conformément à l'article **213-34 du PCG** .
- Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés **à l'actif** , conformément à l'article **212-11 du PCG** .
- Les subventions d'investissement sont comptabilisées **en capitaux propres** , conformément à l'article **312-1 du PCG** .
- Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires font l'objet d'une **provision** , conformément aux dispositions applicables.
- Les programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions sont comptabilisés **comme un composant distinct de l'immobilisation** , conformément à l'article **214-10 du PCG** .
- Les primes de remboursement des emprunts sont amorties **au prorata des intérêts courus** , conformément à l'article **212-10 du PCG** .
- Les coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible sont comptabilisés **en charges** , conformément à l'article **213-9 du PCG** .
- Le chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme est reconnu selon la **méthode à l'avancement** , conformément à l'article **622-2 du PCG** .
- Les primes d'option sont **étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture** , conformément à l'article **628-12 du PCG** .
- Le report / déport du change à terme est **étalé dans le compte de résultat** , conformément à l'article **628-13 du PCG** .
- Les fonds commerciaux ne sont pas amortis sur 10 ans, conformément à l'article **214-3 du PCG** .
- La durée d'usage est utilisée pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, conformément à l'article **214-13 du PCG** .

Événements post-clôture

Informations significatives

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	86 026			86 026
Installations techniques, matériels et outillages industriels	129 439	20 067		149 505
Installations générales, agencements, aménagements divers	43 729	1 333		45 061
Matériel de transport	631 575	102 805	100 900	633 479
Matériel de bureau et matériel informatique	10 216	2 502		12 718
Mobilier	537	1 416		1 953
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	6 400		800	5 600
TOTAL GENERAL	907 921	128 122	101 700	934 344

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	27 144	8 604		35 748
Installations techniques, matériels et outillages industriels	110 291	17 971		128 262
Installations générales, agencements, aménagements divers	19 450	4 808		24 258
Matériel de transport	416 396	99 036	75 607	439 825
Matériel de bureau et matériel informatique	7 898	1 914		9 812
Mobilier	537	14		551
TOTAL GENERAL	581 716	132 347	75 607	638 456

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement*	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL					

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-
(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -
(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	5 600	5 600	
Autres créances clients	532 935	532 935	
Personnel et comptes rattachés	15 363	15 363	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 072	13 072	
Taxe sur la valeur ajoutée	38 233	38 233	
Débiteurs divers	325 927	325 927	
Charges constatées d'avance	22 807	22 807	
TOTAL	953 936	953 936	

- CAPITAUX PROPRES -
(Art. 832-11)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	5 000			
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale	500			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	338 144	21 007-		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	28 993		50 000	
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres	372 636	21 007-	50 000	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserve légale				500
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				317 136
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				35 351
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres				357 988

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

- RÉMUNÉRATIONS -

(Art. 835-2)

Rémunérations allouées aux membres des organes	Montant
- de direction ou de gérance	84 678
- d'administration	
- de surveillance	
TOTAL	84 678

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- INFORMATIONS RELATIVES À L'EFFECTIF -

(Art. 837-1)

- L'effectif moyen pendant l'exercice est de **19 personnes**, conformément à l'article D.123-200 du Code de commerce.

Le 16/07/2025
LADJEROUD Azize

3 TECHNOLOGIES
S.A.R.L. au capital de 5 000 €
ZA CAMPARIAN NORD
33870 VAYRES
499 712 388 R.C.S. LIBOURNE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2025
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024,
PRESENTANT UN BENEFICE DE 35 351.13 €

DEUXIEME DECISION - Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice, **un bénéfice de 35 351.13 euros**, de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : **35 351.13 euros**

Affectation

- Dotation aux autres Réserves : 5 351.13 €, portant leur solde de 317 136.49 € à 322 487.62 €
- Distribution dividendes : 30 000 € euros de dividende distribué, soit 30 000 € de dividende net

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire est donc de **60 euros** par action.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associé unique reconnaît avoir été informé que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Prélèvement sociaux	Prélèvement forfaitaire	Revenu Réel
31/12/2023	50 000	0	0	50 000
31/12/2022	50 000	0	0	50 000
31/12/2021	67 000	0	0	67 000

Pour copie certifiée conforme,

Le Gérant
Azize LADJEROUD

AL